

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021
Séance ordinaire n° 11/2021

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne,

Excusés : BACHELET Carole

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 10 décembre 2021

INTERCOMMUNALITE

1- Roannais Agglomération : budget 2022

Le budget primitif 2022 est de 121 500 000 €. L'agglomération effectuera un investissement très important dans l'achat de bus électriques.

2- Renouvellement convention formation des agents

Mme le Maire informe les élus que la commune St Martin d'Estreaux a signé la convention de prestation de services pour la formation des agents en février 2020. Roannais Agglomération propose de renouveler cette convention pour 3 ans. Cette convention permet de bénéficier de tarifs intéressants pour les formations des agents (électricité, CACES, secourisme...)

Le conseil accepte à l'unanimité

ECOLE, SPORT, LOISIRS

3- Etang : empoisonnement

Mme Déplace annonce que l'étang a été réempoisonné avec 102 kg de gardons – 57 kg de tanches - 102 kg de carpes de 3kg – 51 kg de carpes de 6.5 kg - 2 grosses carpes de 11kg.

4- AG UNSS : compte rendu

Mme Déplace donne lecture du compte rendu de l'AG. 27% des participants à l'UNSS sont St Martinois. La cotisation est 18€ par enfant.

5- CCAS

Compte rendu de la dernière réunion :

- distribution des chocolats 66 boites
- 150 bons au restaurant
- mise en vente d'un étang du domaine Barret d'environ 2000m², très envasé, digue percée
- entretien du bois du domaine Barret est confié à l'ONF
- régie du CCAS est conservée malgré la demande de la trésorerie

VOIRIE

6- Illuminations

Mme Bajard explique que tout est installé.

7- Signalétique du bourg

Mme le maire expose le devis de signalétique 5 797.10 € pour la pose.

Mme le Maire propose de demander subvention enveloppe de solidarité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8- Adressage des hameaux

Mme le Maire donne lecture des devis de Lacroix et Signature

FOURNITURE	LACROIX	SIGNATURE
111 panneaux de rue	5 538,90 €	6 390,27 €
151 numéros (< 1000)	906,00 €	1 445,07 €
59 numéros (>999)	472,00 €	693,25 €
111 poteaux	3 274,50 €	3 171,27 €
210 fixations numéros	273,00 €	669,90 €
111 fixations pour poteaux	666,00 €	435,12 €
TOTAL	11 130.40 €	12 804,88 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise LACROIX

9- *Eclairage église*

Mme le Maire présente la proposition du SIEL pour le passage en led. Il s'agirait d'installer 2 mâts : un de 7 mètres et un de 10 mètres, posés de part et d'autre de l'église. La décision sera prise au conseil de janvier.

10- *Voirie 2022*

M. Jeneste présente le projet de 2022 :

- VC n° 8 – De Pacheval à Gallière - 860 ml
- VC n° 115 – De Bératier à chez Germain – 315 ml
- VC n° 115 – Du carrefour La Croix Presle à chez Germain – 275 ml
- VC n° 219 – Du stop rue Vizier au parking - 83 ml
- Chemin rural n° 7 – chez Boare

Pour un montant total de 78 825.30 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet et autorise Mme le Maire à solliciter le Département pour une subvention.

11- *Mur du cimetière*

M. Jeneste expose les 2 devis de réfection mur « ancien cimetière »

- Entreprise Bernard Ricard :

Mur du haut : 5 527.50 € HT 33ml

Mur du bas : 5 624 € HT

Pour un montant total de 11 151.50 € HT

- Entreprise Thierry Chargros

Ensemble 5 124.44 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise Chargros pour 5 124. 44 €

12- *Projet de parking en épi : ancienne RN7*

Mme le Maire présente le projet de stationnement établi par le Département. Ce mode de stationnement n'apporterait pas de place supplémentaire et nécessiterait quelques aménagements. L'étude se poursuit.

BÂTIMENTS

13- *Réseau de chaleur*

Mme le Maire rappelle les loyers de la chaufferie bois :

- Part fixe annuelle 100 € (cotisations)
- Contribution annuelle 20 042.52 € TTC

14- Façade de l'église : attribution des lots restants

Lot rénovation horloge prise de terre paratonnerre
Proposition de L'expert du temps 1 464.80 € HT
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

15- Monument aux Morts

Un rendez-vous est à prévoir sur place avec M. Taillefer de la DRAC, l'entreprise Grué et le cabinet Archipat ;

16- Ancienne école : isolation

M. Dépreaux a proposé de réaliser une étude thermographique. Un dossier révolution pourrait être déposé, pour une aide financière.

17- Travaux divers

Sinistre grêle : les tabliers seront commandés avant la fin d'année
Salle des sociétés : les travaux peinture seront réalisés prochainement

FINANCES

18- Régime indemnitaire des agents : révision

La commission finance s'est réunie pour réviser les plafonds des catégories.

Il est proposé de rehausser les plafonds annuels de RIFSEEP, par agent :

Catégorie C1 : 5000 €

Catégorie C2 : 4000 €

Mme le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit des plafonds maximums et non du montant des primes accordées aux agents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

19- Etat des restes à réaliser

Mme Bajard donne lecture de l'état des restes à réaliser proposé par la commission finances.

20- Décision modificative au budget

Il s'agit d'abonder de 15 000 € à l'opération 306 « réseau de chaleur » en diminuant de 15 000€ l'opération 261 « réfection de bâtiment industriel »

Il s'agit de créer l'opération 314 « remplacement des volets roulants » ayant pour budget 35 000€ en diminuant l'opération 309 « maison berthou »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

URBANISME

21- Renouvellement adhésion au SIG/Géoloire42

Mme le Maire propose de renouveler la convention avec le SIEL pour une durée de 6 ans, pour le montant de 220€ annuel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

22- Droit de préemption

- Parcelle A837 le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption
- Parcelle A844 le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption
- Parcelle AB274 le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption
- Parcelle AB69 le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

Questions diverses

Prochaine réunion 28 janvier 2022

Séance levée à 22h10